

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 23 (1951)

Heft: 9

Artikel: Société coopérative "Le Gîte", à Genève : avenue Gallatin, Nos. 5 et 7

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE «LE GÎTE», A GENÈVE

AVENUE GALLATIN, N^{OS} 5 et 7

Lorsque la Société coopérative « Le Gîte » s'est créée dans le but de construire des immeubles subventionnés, à loyers accessibles aux classes moyennes, le problème du logement était encore brûlant, et les appartements manquaient à Genève en très grand nombre. La dite société a jeté son dévolu sur des terrains se trouvant à Saint-Jean, avenue Gallatin. En effet, il se trouvait dans ce quartier des terrains aux prix encore abordables et la nouvelle du futur trolleybus desservant cette partie de la ville venait à peine d'être rendue publique. Nous avons été les premiers à reconstruire dans ce quartier depuis le début de la guerre et depuis lors de nombreuses bâtisses ont vu le jour dans cette région.

M. R. Parodi, architecte de la Société coopérative « Le Gîte », a conçu des immeubles de construction de bonne qualité avec des plans simples offrant les avantages que recherchent le plus les gens, sans pour cela tomber dans une construction aux pièces trop chères qui auraient grevé par trop les budgets souvent serrés des futurs locataires.

En effet, ces appartements sont pour la plupart de trois pièces et demie, types d'appartements les plus

demandés ; et leur location s'est faite extrêmement rapidement, malgré les parts de coopérateurs à souscrire, de 2000 francs par appartement.

Le financement des immeubles a été assuré dans les proportions approximatives suivantes :

Subventions officielles	20 % environ
Hypothèque 1 ^{er} rang	60 % »
Hypothèque 2 ^e rang	14 % »
Capital social	6 % »
Total	100 %

Ces immeubles comprennent 18 appartements chacun, soit :

- 2 appartements de 4 pièces et demie
- 14 appartements de 3 pièces et demie
- 2 appartements de 3 pièces.

Leur implantation est celle que l'on considère, et à juste titre, comme étant la plus favorable, avec une façade ouest et une façade est. L'immeuble comprend six étages habitables, dont un en retrait. Le rez-de-chaussée est surélevé d'un mètre cinquante par rapport au trottoir, ce qui diminue le terrassement.

Les appartements de 3 pièces et demie droite et gauche, et de 4 pièces et demie, bénéficient de la

(Suite page 25.)

UNE PEINTURE MURALE AU COLLÈGE DE GENÈVE

On se rappelle que le corps législatif genevois a voté, il n'y a pas longtemps, une loi attribuant le 2 % des travaux entrepris par le canton ou par la ville à la décoration monumentale : Genève peut être fière d'être la seule, avec le Tessin, à posséder dans sa législation une telle réglementation : il est vrai que nombre d'autres cantons ont des dispositions à peu près semblables, mais peut-être moins riches en possibilités, car elles demandent à l'Etat d'exercer une fonction de mécénat, avec un caractère d'obligation moins marqué que le statut genevois. Si nous devons nous féliciter que le public soit enfin invité à participer au mouvement artistique d'aujourd'hui, non seulement par ses contributions, mais aussi par les avis qu'il peut exprimer, remarquons aussi que cette mesure doit avoir une réelle influence sur la production de nos artistes, en ce qu'elle leur rappelle qu'ils sont mandataires désormais de la communauté tout entière, comme cela se doit d'être dans toute société (les arts classiques sont là pour en témoigner) et non plus seulement d'une chapelle, d'un clan, d'une coterie : on sait d'ailleurs les ravages d'un état d'esprit si étroit et si particulier sur toute la production artistique contemporaine : l'initiation qu'il faut subir pour tâcher de comprendre toute une catégorie d'ouvrages actuels, doit faire place, et fera place désormais, à une compréhension générale,

large, collective, d'où naîtront tout naturellement cet enthousiasme, cet intérêt dont un créateur ne saurait se passer.

On a demandé, dans le cas particulier, à un certain nombre de décorateurs, de concourir entre eux, pour une peinture murale dans le bâtiment récemment rénové du Collège moderne, à Genève. Trois d'entre eux ont été choisis pour accomplir la deuxième étape de cette compétition : MM. Chambon, Theurillat et Poncy se sont livrés à une étude plus poussée de leur projet, d'où M. Chambon est sorti vainqueur. Nous donnons ci-joint les trois maquettes : celle de M. Chambon est actuellement en cours d'exécution. Comme nous nous défendons de nous adonner à la critique d'art, jeu bien dangereux à notre gré, et pas souvent utile d'ailleurs, nous laisserons nos lecteurs apprécier eux-mêmes le choix du jury. Les trois auteurs ont déployé de hautes qualités ; nous nous réjouissons de voir, sans doute bientôt, les deux peintres qui n'ont pas obtenu la palme cette fois-ci, triompher dans un autre concours. Quant à celui qui a obtenu le prix, M. Chambon, il a accompli jusqu'à présent une trop riche carrière, pour que nous nous permettions d'ajouter notre modeste filet de voix au concert de félicitations qu'on n'a certainement pas manqué de lui offrir.

J.

ÉLECTRICITÉ HENRI CAVÉ

Diplômé fédéral

Lausanne - Place Riponne 5 (Maison du Commerce) - Tél. 22 53 18

DEVILLE entreprise fondée en 1897
CHAUFFAGE - PLOMBERIE - TOITURE
SERVETTE 32 - MARIGNAC 11 - GENÈVE

Exposition permanente de la construction

12, pl. de la Gare - Lausanne

Toujours les nouveautés
de la construction

INSTALLATIONS SANITAIRES - FERBLANTERIE

A. HURNI LAUSANNE

Rue Pichard 13 (Arcades) Tél. 22 32 66
Appareillage et plomberie
Installations de bains, toilettes, buanderies et W.-C.

Monti & Mouchet

Rue Lissignol 10 - GENÈVE - Téléphone 2 33 59

Ferblanterie - Installations sanitaires

MENUISERIE STREHL FRÈRES

LAUSANNE
Maupas 8 - Tél. 24 73 42
Compte de chèques II 2312

Travaux de bâtiment
Agencement de magasins et bureaux

ÉLECTRICITÉ
E. WEBER

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

Pour vos travaux d'Electricité - Gaz - Eau - Téléphone

adressez-vous à

BORNET S. A.

8, rue de Rive - GENÈVE - Téléphone 5 02 50

L'ARCHITECTE ALPHONSE LAVERRIÈRE

(Suite)

Alphonse Laverrière, ce bâtiment achevé, continue l'aménagement du grand cimetière du Bois-de-Vaux, qui l'a occupé pendant toute une partie de son existence : il caresse d'autres projets encore, car son secret n'est-il pas celui même de Montaigne, que, sauf erreur, il a beaucoup pratiqué : « Ma forme de vie est pareille, dit Montaigne en comparant ses années de jeunesse à celles de son âge mûr : mesmes heures, mesmes viandes me servent et mesme breuvage : je n'y adjouste du tout rien, que la modération de plus ou de moins, selon ma force et appetit. Ma santé, c'est maintenir sans destorbier (sans me troubler) mon estat accoustumé... Je ne crois rien plus certainement que cecy : que je ne scauray estre offensé par l'usage des choses que j'ay si long temps accoustumées. » Si le travail est une de ces choses, est-ce faire plaisir à Alphonse Laverrière que de lui demander de continuer longtemps encore de si bonnes habitudes ?

Pierre Jacquet.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE «LE GITE»

(Suite)

double orientation, tandis que celui face à la cage d'escalier est complètement à l'est.

Le premier nommé se compose d'un petit dégagement aménagé sur lequel donne la cuisine complètement aménagée d'armoires, avec catelles et petit balcon de nettoyage. Nous entrons ensuite dans un hall suffisamment grand pour servir de salle à manger sur lequel donnent le living-room (jouissant d'une porte-balcon donnant sur l'avenue Gallatin), la chambre à coucher et la chambrette ainsi que les bains et W.-C.

L'appartement de 3 pièces et demie, face à la cage d'escalier, se compose d'un petit hall d'entrée et dégagement sur lequel donnent cuisine, chambre, chambrette, salle de bains et W.-C.

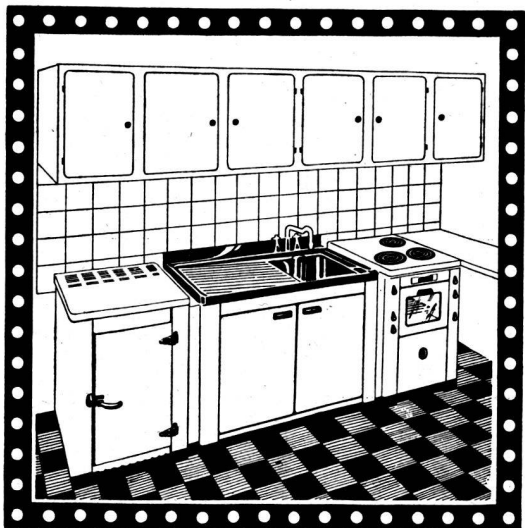
Dans l'étage supérieur en retrait, les appartements sont légèrement modifiés, mais bénéficient d'à peu près les mêmes avantages ; ils sont composés sur les mêmes principes que ceux de l'étage d'au-dessous : seule une demi-pièce de l'appartement du centre manque, mais en revanche les trois appartements bénéficient d'un grand balcon droit le long de la façade, côté avenue Gallatin.

Ces immeubles ont été conçus avec deux murs de refend longitudinaux coupés par la cage d'escalier et n'ont comme profondeur que 12 m 90, de façon à ce que les portées soient petites et, de ce fait, les dalles peu armées.

La construction est la suivante : sous-sol, murs en béton coffré. Dalles des étages, en béton armé à nervures, et dalles pleines pour les paliers et paliers intermédiaires.

Les murs extérieurs sont en plots de béton à trois matelas d'air de 0,38 ép. Placage simili-granit jusqu'au niveau des tablettes de fenêtres du rez-de-chaussée. Encadrement de fenêtres et portes-fenêtres en ciment moulé et simili-pierre, encadrement porte entrée de l'immeuble en simili-pierre, marches et seuil de l'entrée en granit. Revêtement des façades, crépissage rustique tiré à la truelle avec adjonction de jurassite. La menuiserie des fenêtres et portes-fenêtres est en pin, sapin, double vitrage. Volets à rouleau en pin gras et contrevents en sapin à palettes sur toute la hauteur. Descentes d'eaux pluviales en zinc et dauphin en fonte. Porte d'entrée de l'immeuble en chêne.

La cage d'escalier ainsi que l'entrée de l'immeuble sont très soigneusement traitées, les sols sont en planelles flammées, les parois en plastique pour l'entrée



Ména-Luxe

le bloc de cuisine moderne peut être adapté à toute place disponible, et complété en tout temps à volonté

Cuisinière électrique avec chauffe-eau incorporé, deuxième four ou four-gril

Cuisinière et évier à la même hauteur.

Armoire frigorifique avec compartiment à légumes. Armoire à ustensiles, armoires murales, etc.



La plaque brevetée *Ména-Luxe* en acier inoxydable s'adapte à toute casserole du type courant et rend superflu l'achat de nouvelles casseroles spéciales, lourdes et difficiles à manier.

Demander prospectus, références, attestation ASE, etc. à

LA Ménagère SA

FABRIQUE D'APPAREILLAGE ELECTRO-THERMIQUE
MORAT

et en peinture pour la cage d'escalier. Dans les appartements, les murs de refend sont en briques cuites perforées, les séparations entre chambres et appartements en briques de 0,04 ép., isolations contraphone entre doubles galandages. Plafonds en planches de roseaux glacés au plâtre. Corniche un quart de rond avec talon. Menuiserie : plinthes de 0,10 en sapin, peinture à l'huile, trois couches dans les chambres, parquet fougère chêne, papiers peints sur tous les murs.

Cuisines, sols carrelages grès, faïences derrière cuisinières et éviers, peinture à l'huile sur tous les murs.

Salles de bains, W.-C. : sols carrelages grès, peinture à l'huile sur tous les murs.

Chaque immeuble est recouvert de tuiles et bénéficie d'un service d'eau chaude et du chauffage central général, d'un ascenseur. Antenne commune et prises radio, du gaz et électricité pour cuisinières, prises pour frigos, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Architectural Record. 4/51. (U. S. A.) — Ecoles américaines. — Maisons collectives sur deux étages. — Banque. — Hôpitaux pour tuberculeux.

Architectural Record. 5/51. (U. S. A.) — Cités résidentielles aux U. S. A. — La fabrique et la ville. — Industrie chimique. — Hôtel de vacances.

The Architectural Review. 653/51. (Angleterre.) — Ecole secondaire pour jeunes filles aux Indes anglaises. — L'unité d'habitation. — Escaliers anglais.

L'Architecture française. 111-112/51. (France.) — Numéro spécial : Le logis d'aujourd'hui et son équipement.

Bâtir. 10/51. (France.) — Les emplois modernes de la terre cuite : la brique. — Principes et réalisations des escaliers. — Fenêtres en aluminium coulé.

Baumeister. 7/51. (Allemagne.) — L'Exposition de l'habitation à Hanovre. — Reconstruction à Hanovre. — Charpentes en bois de grande portée.

Edilizia Moderna. 46/51. (Italie.) — Ce numéro, qui vient de paraître, est dédié à certaines récentes réalisations italiennes. De la nouvelle gare Termini, à Rome, au Quartier expérimental de la Triennale de Milan (Q. T8), du siège de la F. A. O. au Plan « INA-Casa », exposé et documenté dans tous ses détails, cette revue présente un tableau qui prouve la vitalité du pays et les progrès accomplis dans sa reconstruction, grâce aussi à une valide intervention de l'Etat.

Ce dernier aspect de la reconstruction italienne est particulièrement souligné par M. Marazza, député et ministre du travail, en un article d'introduction dans lequel sont passées en revue les diverses initiatives de l'Etat dans le but de résoudre le problème des logements et celui, étroitement corrélatif, du chômage en Italie, problèmes désormais moins angoissants, comme le prouvent les réconfortants résultats déjà obtenus, analysés dans ce même article.

Les autres articles de la revue sont signés par divers professionnels bien connus et le tout est accompagné d'une abondante documentation photographique en noir et en couleurs.

L'Electricité pour tous, revue trimestrielle éditée par « Electrodiffusion », Zurich, en liaison avec « Ofel », Lausanne. 3/51, 29^e année, 16 pages, 8 illustrations. — Sommaire : Résultats du concours « Ondes courtes », par B. Droz. — Ce que tout consommateur d'électricité doit savoir. — Recettes de cuisine, par Martine. — Les nouveautés à la halle de l'électricité du Comptoir suisse, etc.

Glaces et Verres. 112/51. (France.) — Un magasin de vente de La Monnaie. — Des tables et bureaux en briques de verre et béton. — L'éclairage des ateliers. — Façades de cinémas.

La Maison française. 48/51. (France.) — La Hollande reconstruit. — La nature autour de la maison. — La maison sans eau. — Sommes-nous bien éclairés ?

Progressive Architecture. 5/51. (U. S. A.) — Un nouveau gratte-ciel à New-York. — Villas. — Le contrôle des odeurs dans un système d'air conditionné.

Progressive Architecture. 6/51. (U. S. A.) — Urbanisme des villes nouvelles aux U. S. A. — Cafeteria. — Collège.

Revue du Bois. 4/51. (France.) — Les bois au Festival de Grande-Bretagne. — L'éclairage dans les ateliers du bois. — De la grande industrie du bois à la maison rurale préfabriquée.

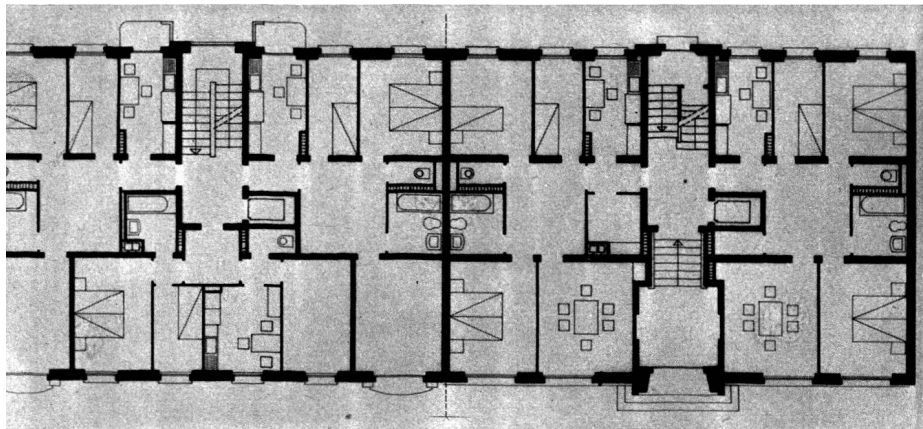
Revue du Bois. 5/51. (France.) — Les forêts en U. R. S. S. — Principes de construction du meuble. — Le bois à la Foire de Lyon.

Technique et Architecture. 5-6/51. (France.) — Bâtiments de bureaux à Orly. — Un garage en hélice tournant. — La reconstruction du Havre, à Beauvais, Brest, etc. — Constructions métalliques.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE «LE GITE» A GENÈVE

A. PARODI, architecte

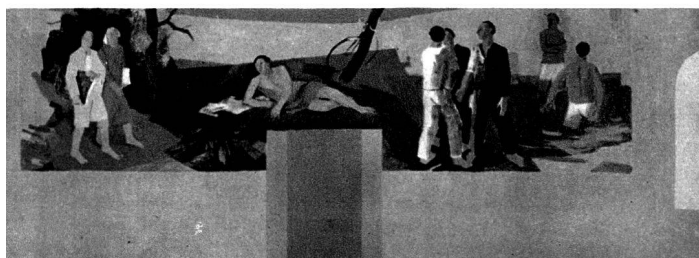
Plan du rez-de-chaussée, à droite, et des étages, à gauche.



CONCOURS POUR UNE PEINTURE DÉCORATIVE AU «COLLÈGE MODERNE» A GENÈVE



Premier prix : Emile Chambon



Deuxième prix : Herbert Theurillat



Troisième prix : Eric Poncy